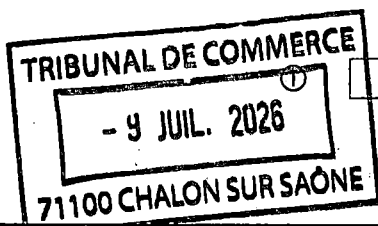


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALON SUR SAONE - 7102 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 09/07/2026 - 3869 - 2016 B 00034 - 817 831 712 - A.A.S.M71



BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033A - 2026

Néant ☐

Désignation de l'entreprise		A.A.S.M 71			
Adresse de l'entreprise		3 le Bois Bretoux , la BARELIERE 71210 Saint EUSEBE			
SIRET		81783171200010			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	Durée de l'exercice précédent * 12		
			Exercice N clos le 31/12/2024		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010	012		
		Autres * 014	1293 016	1293	
	Immobilisations corporelles *	028	6250 030	6250	
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	7543 048	6250 1293	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	110 074	110
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II	096	110 098	110		
Total général (I + II)		110	7653 112	6250 1403	
PASSIF			Exercice N NET		
			1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	7500	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132		
	Report à nouveau		134	(14287)	
	Résultat de l'exercice		136	5620	
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	(1167)	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	2570	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172		
	Comptes courants d'associés		173		
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
		Total III	176	2570	
Total général (I + II + III)		180		1403	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD

certifié conforme

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.A.S.M 71		Exercice N clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						31/12/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	5303	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			Services *		217	218	78362	
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	83665		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	48601		
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	1087		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	25768		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243	3523	244	3523	
	Rémunérations du personnel *				250	3000		
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)			380		252	3391	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255		254		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	11	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	85381		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(1716)		
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	7336		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	5620		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5620	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987		342		
			JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A	181				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	5620	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	(13917)			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372	8297

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

 certifier conforme

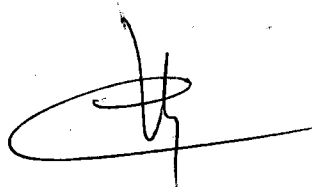
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.A.S.M 71			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416	1293	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	6250	
Immobilisations financières		480	482	484	486		
TOTAL		490	492	494	496	7543	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	6250	
TOTAL		570	572	574	576	6250	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	
		6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values		
					Court terme*	Long terme	
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
						0 % ⑧	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
Total	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % (*)		579		Régularisations	590	583	594
TOTAL					596	585	597
							599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.


 certifiée conforme

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.A.S.M 71		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations Incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780		
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860	8297				
Total des déficits restant à reporter		870	8297				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Montant de la TVA collectée					374	16733	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	14346	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS							
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					690		
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social					691		
Revenu brut social (si le montant est négatif)				692			
Revenu brut social (si le montant est positif)					693		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

certifier conforme 

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2024-12-31

N° SIRET : 81783171200010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A.A.S.M 71

ADRESSE (voie) : 3 le bois bretoux , la bareliere

CODE POSTAL : 71210

VILLE : Saint EUSEBE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	460
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	6	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	460

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Nom de famille : PETITEVILLE	Prénom(s) : Alain	Nb de parts ou actions : 20
Nom d'usage :	% de détention : 20.00	Pays : FR
Naissance : Date : 16/04/1953 N° Département : 92000	Commune : Boulogne Billancour	
Adresse : 33 rue stéphane derville 71210 MONTCHANIN	Pays : FR	
Nom de famille : PETITEVILLE	Prénom(s) : Stéphane	Nb de parts ou actions : 40
Nom d'usage :	% de détention : 40.00	Pays : FR
Naissance : Date : 13/05/1975 N° Département :	Commune : CLAMART	
Adresse : 12 Rue de la GARE 71210 ECUISSES	Pays : FR	
Nom de famille : TRAMOY	Prénom(s) : Véronique	Nb de parts ou actions :
Nom d'usage :	% de détention : 0.00	Pays : FR
Naissance : Date : 28/04/1978 N° Département :	Commune : Le CREUSOT	
Adresse : 12 Rue de la GARE 71210 ECUISSES	Pays : FR	

 certifier conforme

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2024-12-31

N° SIRET : 81783171200010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A.A.S.M 71

ADRESSE (voie) : 3 le bois bretoux , la bareliere

CODE POSTAL : 71210

VILLE : Saint EUSEBE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

0

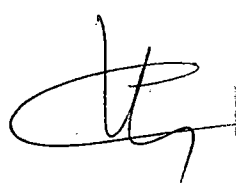
 certifier conforme

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
A.A.S.M 71			3 le Bois Bretoux, la BARELIERE		
SIRET	81783171200010		71210 Saint EUSEBE		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
			SIRET		
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	8297
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :				Taux d'imposition :	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé MACOMPTA.FR - www.macompta.fr		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ Prestataire :			Identité du déclarant :		
			Date : Lieu :		
			Qualité et nom du signataire :		
			Signature :		

 certifier conforme

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)		Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)		Montant des sommes versées :			
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires (5)		Remboursements (6)	
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %				
							0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

certifier conforme

A.A.S.M.71

Assemblée Générale Extraordinaire

Ordre du jour : Affectation du résultat 2024

Les 3 associés de la S.A.S intitulée A.A.S.M71 se sont réunis ce jour Mercredi 25 Juin 2025 pour décider de l'affectation du résultat excédentaire de l'année 2024.

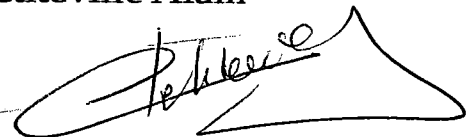
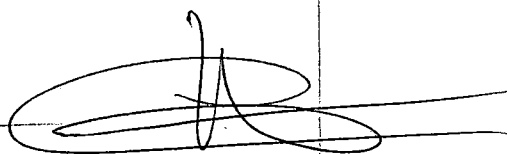
Il a été décidé à l'unanimité que cet excédent serait affecté à la diminution des résultats déficitaires antérieurs.

Fait à Saint EUSEBE le 25/06/2025

Tramoy Véronique

Petiteville Stéphane

Petiteville Alain



3 Bois Bretoux, La Barelière
71210 SAINT-EUSEBE